

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



DOCUMENT À CONSERVER

SOMMAIRE

Édito	p. 3
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	p. 4
Qui fait quoi en cas de crise ?	p. 5
Qu'est-ce que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?	p. 6
L'alerte	p. 7
Informations pratiques	p. 8
Rappels pratiques	p. 9
Inondation	p. 10 - 11 - 12 - 13
Risques météorologiques	p. 14 - 15
Tempêtes	p. 16
Orages	p. 17
Neige et verglas	p. 18
Risque grand froid	p. 19 - 20
Risque canicule	p. 21 - 22
Risque feu de forêt	p. 23 - 24
Risque mouvement de terrain	p. 25 - 26
Risque sismique	p. 27 - 28 - 29
Risque radon	p. 30
Risque industriel	p. 31 - 32
Risque rupture de barrage	p. 33 - 34
Risque transport de matières dangereuses	p. 35 - 36
Risque nucléaire	p. 37 - 38 - 40

ÉDITO



Risques majeurs, soyez prêts !

Face aux risques naturels et technologiques auxquels nous pouvons être confrontés, il est crucial que chaque citoyen connaisse les gestes à adopter pour assurer sa sécurité et celle de ses proches.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de Thouars s'inscrit dans le Plan Communal de Sauvegarde élaboré avec les Sapeurs-Pompiers. C'est un outil essentiel pour vous informer sur les risques présents sur notre commune et sur les consignes de sécurité à suivre en cas d'événement grave.

Une bonne connaissance des consignes et de leur application participe au bon déroulement de la gestion de crise et permet de sauver des vies. C'est pourquoi, je vous encourage vivement à lire attentivement ce document et à le partager avec votre entourage.

Nous pourrions ainsi contribuer à assurer, ensemble, la sécurité de tous.

**Bernard Paineau, Maire de Thouars,
Président de la Communauté de Communes du Thouarsais**

>> QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque est la confrontation d'un aléa avec un ou des enjeu(x).
L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique (généré par l'homme) de fréquence et d'intensité données.

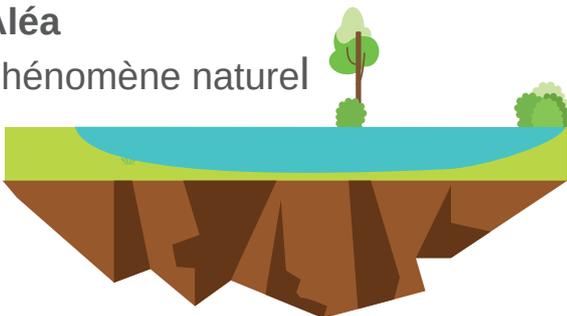
L'enjeu représente l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ou anthropique.

Ainsi, le risque est la conséquence d'un aléa sur des enjeux.
On parle de Risque Majeur dès lors que les effets de l'aléa peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées (État, commune...)

LE SCHÉMA CI-DESSOUS ILLUSTRE LA DÉFINITION DE CES TROIS TERMES À PARTIR DE L'EXEMPLE DU RISQUE INONDATION.

Aléa

phénomène naturel



Enjeux & vulnérabilité

personnes et biens + ou - vulnérables

X



= le risque



>>> QUI FAIT QUOI EN CAS DE CRISE ?

En cas de crise, qu'elle soit issue d'un phénomène d'origine naturelle ou anthropique, un grand nombre d'acteurs intervient pour limiter les conséquences de celle-ci.

Le rôle des citoyens est également essentiel car une bonne connaissance des gestes à adopter et leur application en cas de crise participent au bon déroulement de la gestion de crise.



QU'EST-CE-QUE LE **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS** (DICRIM) ?

C'est un outil de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements graves.

Il est prévu par les articles L. 125-2 du Code de l'Environnement qui dispose que « toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs naturels et technologiques auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent ».

L'article R 125-9 et suivants du Code de l'Environnement dispose que l'information préventive sur les risques majeurs « comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets ».

>> L'ALERTE :

En cas d'événement grave nécessitant une mise à l'abri de la population, une alerte est ordonnée par les autorités (Préfet, Maire). Ce signal, qui peut prendre plusieurs formes, indique à la population la nécessité de se mettre en sécurité et de suivre l'évolution de la situation.

MOYENS D'ALERTE À THOUARS

- Des véhicules munis de haut-parleurs
- Les services de la collectivité de manière individualisée en particulier au bénéfice des personnes vulnérables recensées volontairement en mairie
- Les médias (radio, télévision...)
- L'affichage (papier, panneaux lumineux)
- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Le système FRAlert : Il prévient en temps réel et automatiquement toute personne détentrice d'un téléphone portable, quel que soit son opérateur, de sa présence dans une zone de danger. Il s'agit d'une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, opérationnelle même en mode « silencieux ».

BON À SAVOIR CONCERNANT CE DISPOSITIF :

- Ne fonctionne pas si le téléphone est éteint ou en mode « avion »
- Informations complémentaires envoyées dans un second temps
- Envoi d'une notification pour signifier la fin de l'alerte

>> INFORMATIONS PRATIQUES

Les numéros utiles :



15 : SAMU

17 : Police

18 : Sapeurs-pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

114 : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

Les sites utiles :



Dossier départemental sur les risques majeurs à retrouver sur le site de la Préfecture :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/>

Informations météorologiques :

<https://meteofrance.com/>

Carte de vigilance météorologique :

<https://vigilance.meteofrance.fr/>

Portail de prévention des risques majeurs :

<https://www.gouvernement.fr/risques>

Mieux connaître les risques sur le territoire :

<https://www.georisques.gouv.fr/>

Information nationale sur les crues :

<https://www.vigicrues.gouv.fr>

Médias locaux :



Ici Poitou : 97.2 MHz

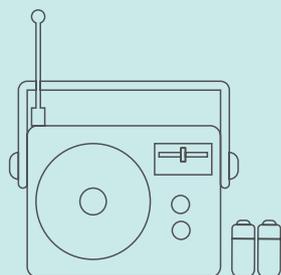
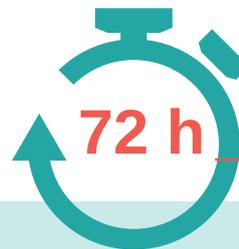
Radio Val d'Or : 95.2 FM

France 3 Poitou-Charentes

>> RAPPELS PRATIQUES

En cas de crise majeure nécessitant une évacuation rapide ou un confinement prolongé, il est nécessaire d'avoir préparé en amont un kit d'urgence. Ce kit d'urgence doit permettre de faire face aux 72 premières heures après l'événement.

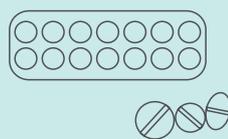
kit d'urgence



Radio à piles



Trousse de premiers secours



Médicaments



Eau potable



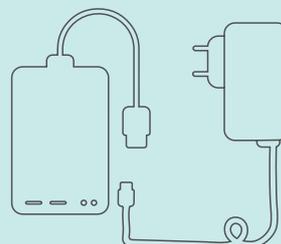
Lampe de poche



Nourriture non périssable



Outils de base
(couteau multifonctions, ouvre-boîtes...)



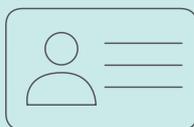
Chargeur de téléphone portable



Lunettes de vue
(paire de secours)



Argent liquide



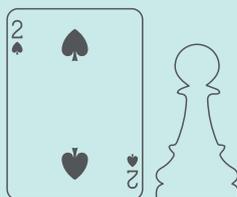
Photocopies des documents essentiels



Vêtements chauds et couverture de survie



Double des clés de la maison et de la voiture



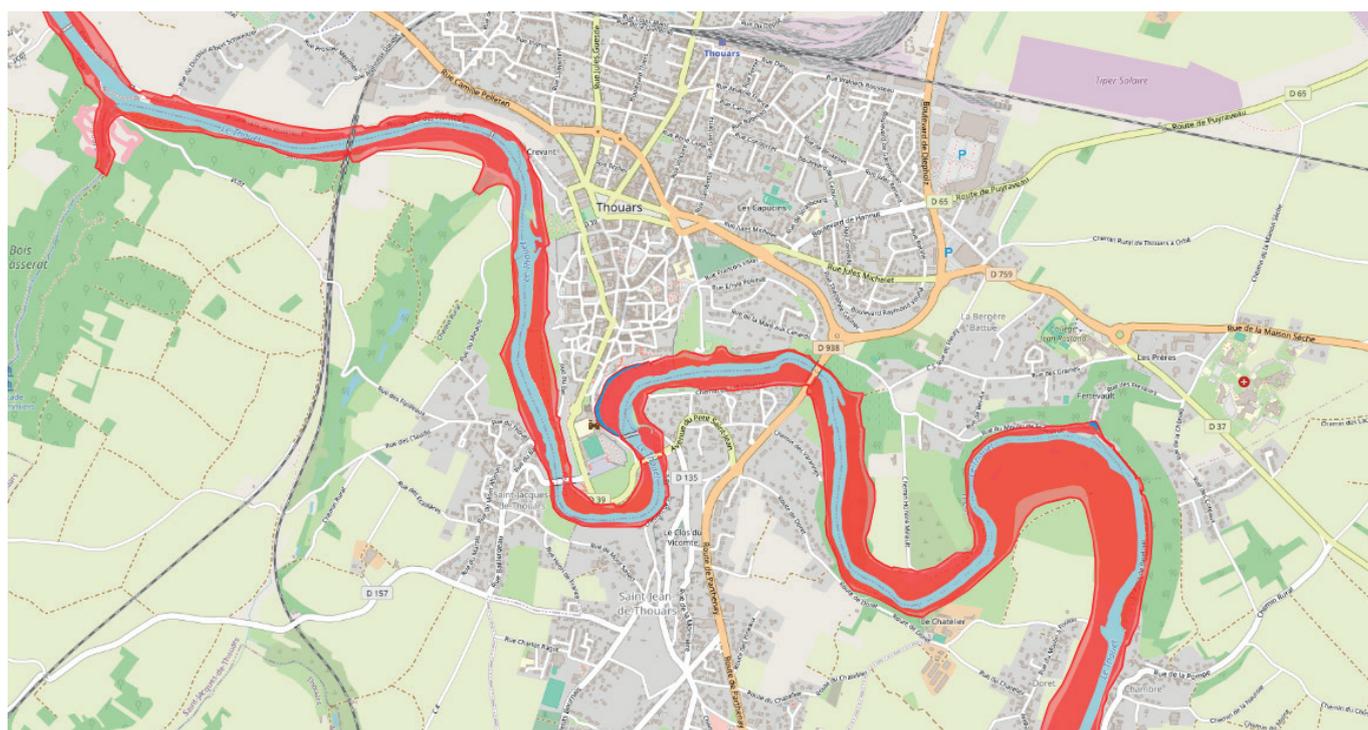
Jeux



Le risque inondation est le premier risque naturel en France par le nombre de personnes exposées et l'importance des dommages qu'il provoque. Les inondations tendent à devenir de plus en plus fréquentes et puissantes avec le changement climatique. Ce phénomène est exacerbé par l'augmentation de l'artificialisation des sols et par l'extension des villes.

Les inondations se caractérisent par une submersion temporaire, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau causées par des précipitations soutenues et prolongées.

La commune de Thouars est concernée par les inondations par débordement direct du Thouet. Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Vallée du Thouet a été approuvé en novembre 2008 et permet de cartographier l'ensemble des zones inondables.



Les crues du Thouet correspondent au modèle des inondations de plaine, à savoir, une montée des eaux lente et continue. Malgré tout, une augmentation rapide du niveau du Thouet n'est pas à exclure.



© NR, Janlou Chaput-Morin

Crue du Thouet après le passage de la tempête Louis en février 2024

Historiquement, les principales crues du Thouet répertoriées sont les suivantes :

- Crue du 5 janvier 1961 : 5.42 m
- Crue du 23 janvier 1995 : 4.75 m
- Crue du 14 février 2014 : 4.31 m

Des prévisions et une carte de vigilance sont réalisées tous les jours par **Vigicrues** grâce notamment à la station de Missé et sont disponibles à l'adresse <https://www.vigicrues.gouv.fr>

Accéder au bulletin d'information national publié le 18.07.2025 à 09h58 HL

Production de l'information au moins deux fois par jour, à 10h et 16h.

Cliquez sur une zone de la carte pour afficher les informations locales

Légende

- Rouge :** Risque de crue majeure
- Orange :** Risque de crue génératrice de débordements importants
- Jaune :** Risque de crue génératrice de débordements
- Vert :** Pas de vigilance particulière requise



Outre le risque d'inondation par débordement de cours d'eau, le risque d'inondation par ruissellement est également présent.

Il est plus difficile à prévoir que dans le cas d'inondation par débordement de cours d'eau. En effet, les inondations de plaine sont lentes avec une facilité d'évacuation et de préparation par rapport aux inondations par ruissellement qui sont brutales et imprévisibles. Les inondations par ruissellement concernent toutes les zones y compris les zones considérées comme non inondables par le PPRI. Les inondations par ruissellement sont souvent dues à des pluies torrentielles et exacerbées par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Enfin, la commune peut être touchée par des inondations par remontées de nappe. Ici, les inondations par remontée de nappe sont provoquées par de fortes pluies amenant à une surcharge et à un débordement des nappes phréatiques.

Les conséquences de ces inondations par remontée de nappe sont notamment une inondation des sous-sols, de garages semi-enterrés ou de caves, la fissuration d'immeubles, des remontées de cuves enterrées ou semi-enterrées et enfin, des remontées de canalisations enterrées.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS D'INONDATIONS :

- Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts
- Reportez-tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- Informez-vous sur les sites Météo-France et Vigicrues et restez à l'écoute des consignes des autorités
- Installez les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les meubles, objets précieux et produits polluants
- Coupez si possible les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- Réfugiez-vous en hauteur ou à l'étage

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche : Ils sont en sécurité
- N'utilisez pas les ascenseurs
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou parkings souterrains
- Ne prenez pas votre voiture : 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture
- Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- N'évacuez pas votre domicile sans l'autorisation des autorités
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant l'autorisation des autorités

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Thouars peut être exposée à des événements météorologiques violents : Tempêtes, orages, canicules, vague de froid, neige et verglas. Chaque risque météorologique nécessite une attention particulière.



**Vent
violent**



**Pluies
inondations**



Orages



Canicule



Grand froid



**Neige,
verglas**

Pour l'ensemble des risques météorologiques, Météo France publie au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures une carte de vigilance. Il existe quatre niveaux de vigilance correspondant à la dangerosité du phénomène météorologique. Chaque niveau de vigilance indique, selon le phénomène météorologique, des conséquences possibles et des conseils de comportement.

Le territoire de la Communauté de Communes n'est pas à l'abri d'événements météorologiques violents. Depuis 2018 et à l'exception de l'année 2021, le département des Deux-Sèvres est concerné par le déclenchement de 5 à 9 alertes orange chaque année.

Depuis l'instauration du système de vigilance par Météo France en 2001, le département des Deux-Sèvres a été concerné par le déclenchement de 4 vigilances rouges :

- Les 27 et 28 février 2010 lors du passage de la tempête Xynthia
- Les 11 et 12 février 2021 pour une alerte neige et verglas
- Du 16 au 18 juin 2022 pour une alerte canicule
- Les 17 et 18 juillet 2022 pour une alerte canicule

Couleur de la vigilance	Description de la vigilance
Verte	Pas de vigilance particulière
Jaune	Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
Orange	Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
Rouge	Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Exemple d'une carte de vigilance météorologique :
Publiée le 27 février 2010 avant le passage de la tempête Xynthia

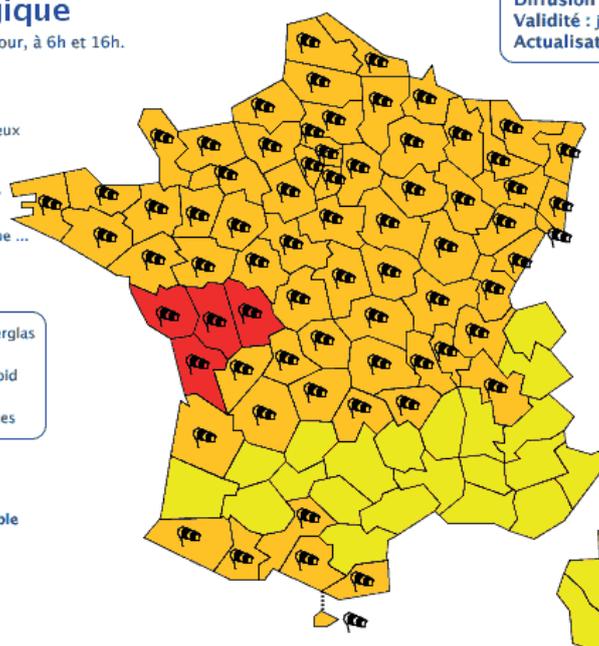
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

- | | |
|------------------|---------------|
| Vent violent | Neige-verglas |
| Pluie-inondation | Grand froid |
| Orages | Avalanches |

La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 19h30
Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00
Actualisation : du samedi 27 février 2010 à 16h00

Consultez le [bulletin national](#)

Une très forte tempête traversera le pays. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévisibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

Conseils des pouvoirs publics :
Vent/Rouge et orange – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en rouge) limitez les déplacements (en orange).– Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.– Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Crues/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure.– Evitez les abords des cours d'eau.– Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.– Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

TEMPÊTE

Du fait de sa proximité avec l'Atlantique, l'aléa tempête est fort à Thouars. En moyenne, le vent dépasse les 100 km/h une fois par an. On comptabilise une tempête majeure tous les 10 ans. La dernière étant la tempête Xynthia ayant balayé la France lors de la nuit du 27 au 28 février 2010. Cette nuit-là, la vitesse du vent mesurée a atteint les 127 km/h à Niort et même les 161 km/h à Scillé (record départemental).

Les tempêtes sont des événements météorologiques particulièrement puissants qui peuvent avoir des conséquences humaines et matérielles importantes. Les installations électriques peuvent être touchées et provoquer des coupures électriques importantes. Après le passage de la tempête Xynthia, pas moins d'un million de foyers étaient privés d'électricité.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE TEMPÊTE :

- Protégez votre maison et rentrez les objets pouvant être emportés par le vent
- Évitez tous déplacements
- Fermez vos portes, fenêtres et volets
- Enfermez-vous dans un bâtiment solide
- Éloignez-vous des arbres
- Prévoyez un éclairage de secours

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Ne montez pas sur les toits
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : Ils sont en sécurité



Un orage est constitué par une formation nuageuse spécifique appelée cumulonimbus qui peut s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres. Un cumulonimbus peut contenir une centaine de milliers de tonnes d'eau, de grêlons et de cristaux de glace.

Les orages se produisent essentiellement durant la saison estivale. Thouars, tout comme le reste de la métropole peut être concernée par cet aléa même s'il se localise davantage dans les reliefs.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS D'ÉPISODE ORAGEUX :

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur
- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

NEIGE ET VERGLAS :



La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0 °C. En France, les régions sont diversement acclimatées à la neige. Les villes, surtout celles situées en plaine, ne sont en général pas conçues pour vivre avec de la neige, même lorsque l'enneigement est faible. Le verglas est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol. Cette eau a la particularité d'être liquide malgré sa température négative : il s'agit d'eau "surfondue". La température du sol est généralement voisine de 0 °C, mais elle peut être légèrement positive. Ces phénomènes se produisent durant la saison hivernale mais tendent à se raréfier du fait du réchauffement climatique. Malgré tout, des épisodes marquants peuvent se produire comme en 2021 où Météo France avait placé les Deux-Sèvres en vigilance rouge. La neige et le verglas peuvent avoir de nombreuses conséquences sur les routes avec une augmentation du nombre d'accidents, sur les personnes et sur les activités économiques.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE NEIGE ET VERGLAS :

- Limitez vos déplacements, respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place et privilégiez les transports en commun
- Emportez des vêtements chauds, des vivres, votre téléphone et son chargeur
- Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule
- Facilitez le passage des engins de dégagement, salez et dégagez les trottoirs devant votre domicile

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Ne vous approchez pas des arbres et des lignes électriques tombées au sol

RISQUE GRAND FROID :

On parle de grand froid en hiver lorsque les températures sont nettement inférieures aux normales de saisons, pendant au minimum 2 jours. Ce phénomène est caractérisé par son intensité, sa persistance, ainsi que son étendue.

Le grand froid, tout comme la canicule, est un phénomène météorologique affectant grandement la santé des personnes et notamment celle des plus fragiles.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE GRAND FROID :

- Protéger ses arrivées d'eau potable
- Prévoir un éclairage de secours
- Ne pas boucher les ventilations pour éviter l'intoxication en monoxyde de carbone
- Ne pas utiliser de groupe électrogène à l'intérieur des habitations
- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Aérer votre logement quelques minutes par jour

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE GRAND FROID :

- Évitez les efforts brusques
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 »

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Ne bouchez pas les ventilations pour éviter l'intoxication en monoxyde de carbone
- N'utilisez pas de groupe électrogène à l'intérieur des habitations
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre

RISQUE CANICULE :



La canicule est définie par un épisode de chaleur intense, de jour et de nuit, dépassant les seuils d'alerte, pendant au moins 3 jours consécutifs. A Thouars, et dans l'ensemble du département des Deux-Sèvres, ces seuils d'alerte sont fixés à 35°C le jour et 20°C la nuit.

Les épisodes caniculaires ont un impact important sur la santé et notamment celle des plus fragiles (nourrissons, personnes âgées, personnes en situation de handicap...). La canicule d'août 2003 a montré les impacts de la chaleur sur la santé avec pas moins de 15 000 morts en France.

Avec le réchauffement climatique, ces épisodes de chaleur intense vont se multiplier et vont gagner en intensité. Selon Météo France, à l'échelle nationale, de 1947 à 2000, 17 vagues de chaleur ont été répertoriées contre 32 depuis l'an 2000.

La Ville de Thouars et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont mis en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées (plus de 65 ans ou plus de 60 ans reconnues inaptes au travail) et les personnes handicapées qui en font la demande. Ce registre leur permet, selon l'ampleur et l'intensité de la canicule, de bénéficier de visites à domiciles ou de contacts téléphoniques quotidiens, hebdomadaires ou périodiques par les équipes des services référents du CCAS.

Vous pouvez vous y inscrire ou inscrire un proche en utilisant le formulaire d'inscription présent à cette adresse :

<https://www.thouars.fr/ville-solidaire/inscription-au-registre-des-personnes-fragiles/>

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE CANICULE :

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour
- Continuez à manger normalement
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière
- Limitez vos activités physiques et sportives
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes



Le territoire Thouarsais comprend des zones agricoles, des zones boisées et des forêts, rendant possible le risque de feu de végétation ou de forêt. Ce risque tend à gagner en importance du fait du réchauffement climatique. Sur les 15 dernières années, on déplore en France entre 3 000 et 4 500 feux de forêts par an, brûlant au total 10 000 à 17 000 hectares de surfaces boisées.

Dans 9 cas sur 10, le feu de forêt a une origine humaine. Seul 1 feu de forêt sur 10 est déclenché par la foudre.

A Thouars, le secteur forestier du Parc Challon est particulièrement exposé au risque de feu de forêt. Le 18 juillet 1990, un incendie dans ce secteur forestier a détruit 122 hectares de forêt.

La prévention de ces feux de forêts passe notamment par le débroussaillage autour des habitations. La Ville de Thouars fait partie des communes concernées par l'obligation légale de débroussaillage.

Pour plus d'informations sur l'obligation légale de débroussaillage, consultez Dans quel cas le débroussaillage est-il obligatoire ? Service-Public.fr

LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES DÉPART DE FEU :

- Ne jetez pas de mégots de cigarette dans la nature. Jetez-les dans un cendrier
- Ne faites pas de barbecue en forêt ou à proximité de la végétation
- Bricolez loin de toute végétation. Faites attention aux étincelles et ayez un extincteur à proximité en cas de départ de feu
- Stockez votre bois ou vos bouteilles de gaz dans un endroit clos, éloigné de votre habitation

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE DÉPART DE FEU :

- Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, alertez immédiatement les secours
- Éloignez les combustibles
- Rentrez le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Occultez les aérations et les bas de portes avec des linges mouillés
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide
- Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'entrée des pompiers
- Si vous êtes dans votre véhicule, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée
- Restez à l'écoute des consignes des autorités

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Ne téléphonez pas afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Ne prenez pas votre voiture
- Ne vous approchez jamais d'une zone d'incendie



Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

La gamme de vitesses de déplacements est très variable : les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

La commune de Thouars est concernée par :

- Le retrait-gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en périodes humides et des tassements en périodes sèches.
- Les effondrements de cavités souterraines : l'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution des roches du sous-sol) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.



Effondrement rue Imbert à Thouars en 2013

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

En cas d'éboulement :

- Fuyez latéralement
- Gagnez un point en hauteur
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

En cas d'effondrement d'une cavité :

- À l'intérieur : dès les premiers signes, évacuez les bâtiments
- À l'extérieur : éloignez-vous de la zone dangereuse

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ne prenez pas les ascenseurs

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par un mouvement de la croûte terrestre pouvant créer des fractures ou par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

L'importance d'un séisme se caractérise par :

- Sa magnitude : mesurée par l'échelle de Richter, elle traduit l'énergie libérée par un séisme
- Son intensité : mesurée par l'échelle MSK (Medvedev-Sponheuer-Kamik), elle mesure les effets et les dommages engendrés par le séisme en un lieu donné.

Thouars et l'ensemble du territoire Deux-Sévrien est concerné par le risque sismique. En effet, le zonage sismique actuellement en vigueur place les Deux-Sèvres en risque modéré. Ce qui correspond au niveau 3 sur 5.

En termes de prévention, le Code de l'Environnement et le Code de la Construction et de l'Habitation imposent des règles et des normes de construction particulières à partir du niveau 2 correspondant à une zone de sismicité faible. Ainsi, le classement des Deux-Sèvres en zone de sismicité modérée (3/5) oblige aux constructeurs de bâtiments individuels et collectifs de respecter ces normes de construction. L'objectif de cette réglementation étant de permettre aux bâtiments de résister aux vibrations issues du séisme.

Historique des derniers séismes ressentis à Thouars :

Date	Commune	Magnitude
20 novembre 1989	Villers en Plaine (79)	4
30 septembre 1997	Saint-Hermine (85)	4.3
8 juin 2001	Chantonnay (85)	4.9
30 juin 2010	Fontenay-le-Comte (85)	4.2
28 avril 2016	Thairé (17)	4.9
12 février 2018	Saint-Hilaire-de-Voust (85)	4.6
21 juin 2019	Vihiers (49)	5.1
16 juin 2023	Laigne (79)	5.8

Un séisme particulièrement puissant pourrait avoir des conséquences humaines, matérielles et environnementales très importantes. Le séisme de Lambesc, dans les Bouches-du-Rhône, en 1909 a causé la mort de 46 personnes, 250 personnes furent blessées et les dégâts étaient estimés à 183 millions d'euros.

La difficulté liée au risque sismique repose sur l'impossibilité de prédire avec précision, la date et le lieu d'un séisme.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE SÉISME :

- A l'intérieur, mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- Éloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, éloignez-vous des bâtiments
- Protégez-vous la tête avec vos bras
- Restez à l'écoute des consignes des autorités
- Après les secousses : Sortez du bâtiment, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Ne restez pas près des lignes électriques ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches...)
- En voiture, ne sortez pas et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- Ne téléphonez pas afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre
- En cas de fuite de gaz, ne pas faire d'étincelles et ne pas utiliser l'électricité



**ATTENTION DES RÉPLIQUES PEUVENT
SURVENIR DANS LES HEURES ET JOURS SUIVANTS**



Le radon est un gaz radioactif présent dans le sol de manière naturelle, il est issu de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre. C'est un gaz qui n'a pas de couleur, d'odeur ou de goût et il provient surtout des sous-sols granitiques.

Le radon est reconnu comme cancérigène pour les poumons depuis 1987. Il est considéré comme la deuxième cause de mortalité par cancer du poumon après le tabac. D'après les données épidémiologiques disponibles, il y aurait environ 3 000 cas de cancers du poumon attribuables au radon par an en France.

La présence du radon est directement liée à la géologie, c'est pourquoi l'existence de certaines caractéristiques (faille, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peuvent devenir un facteur aggravant en facilitant l'accès du gaz à la surface.

Grâce à la géologie, il est possible de cartographier le risque et donc de déterminer des zones plus sensibles que d'autres. La commune de Thouars fait partie des communes à potentiel radon de catégorie 3. Selon l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), « les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. »

Pour limiter les effets liés à la présence de radon, le principal bon geste à mettre en place est de ventiler régulièrement les locaux. Ainsi, cette ventilation permettra d'évacuer le radon présent dans l'air.



La commune de Thouars accueille des usines et industries pouvant, du fait de leurs activités, présenter un risque industriel.

Ces risques peuvent concerner le stockage et l'utilisation de produits dangereux (gaz, produits chimiques, substances explosives...).

Un accident industriel peut concerner un incendie, une explosion, une pollution, impactant le site et ses alentours... Les conséquences humaines, économiques et environnementales peuvent alors être importantes.

Bien que les usines présentant le plus de risques, classées SEVESO sont absentes du territoire communal, des usines relevant de la réglementation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) ont été répertoriées. Ces usines font l'objet d'études de danger analysées et validées par les services de l'État qui permettent de connaître les risques.

Ces établissements subissent un contrôle régulier de leurs installations.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
- Fermez portes et fenêtres
- Calfeutrez avec du gros scotch les ouvertures et les aérations
- Arrêtez la ventilation et les aérations
- Si vous êtes dans votre véhicule, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- Éloignez-vous des fenêtres afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- En cas de gêne respiratoire, respirez à travers un linge humide
- Restez à l'abri, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- Restez à l'écoute des consignes des autorités

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : Ils sont en sécurité
- Ne téléphonez pas afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle



Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau.

Ainsi, du fait de sa fonction de retenue d'eau, le risque de rupture de barrage est à prendre au sérieux car une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Le risque de rupture est très rare mais reste non nul. Le 2 décembre 1959, la rupture du barrage voûte de Malpasset, près de Fréjus (Var), a provoqué la mort de 421 personnes et a fait plus de 7 000 sinistrés.

Thouars est concerné par le risque de rupture du barrage. En effet, le Barrage du Cébron situé sur la commune de Saint-Loup-Lamairé, retient les eaux du Cébron, affluent du Thouet. Une rupture du barrage du Cébron entraînerait une submersion et une inondation des zones inondables de Thouars.

Il a été estimé que le front d'onde mettrait 6 heures pour atteindre la commune.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE :

- Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ecoutez la radio et informez-vous de l'évolution de la situation
- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile
- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- Aérez et désinfectez les pièces qui seraient inondées
- Chauffez les pièces dès que possible

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : Ils sont en sécurité
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche



Les matières dangereuses concernent les matières dont les propriétés physiques ou chimiques présentent un risque pour les personnes, les biens ou l'environnement. Parmi elles, on trouve notamment des matières explosives, inflammables, radioactives, toxiques, corrosives ou polluantes.

Les matières dangereuses peuvent être transportés par voie terrestre, maritime, ferroviaire ou par canalisations.

À Thouars, les matières dangereuses sont transportées par :

- Voie routière, avec notamment les routes départementales D938 qui traverse la ville du Nord au Sud, et D759 qui traverse la ville de l'Ouest à l'Est.
- Voie ferroviaire
- Canalisations de gaz à haute pression

Les enjeux touchés en cas d'accident sont difficilement prédictibles car ils dépendent du lieu de l'accident, du type d'accident (incendie, explosion, pollution) et de la matière transportée.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS D'ACCIDENT IMPLI- QUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES :

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donnez l'alerte aux pompiers, à la police ou aux gendarmes en précisant le lieu exact, le moyen de transport et la nature du sinistre

En cas d'accident :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri
- Fermez et calfeutrez portes et fenêtres.
- Coupez la ventilation
- Ne touchez pas et n'entrez pas en contact avec le produit
- Ne fumez pas
- Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique

Après l'alerte :

- Aérez le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été en contact avec un produit toxique et en cas d'irritation : douchez-vous, changez de vêtements, allez voir un médecin



En France, 18 centrales nucléaires sont en activité sur l'ensemble du territoire national. Elles concentrent 57 réacteurs nucléaires.

L'organisme peut être exposé à la radioactivité de deux manières :

- par irradiation, c'est-à-dire par exposition directe aux rayonnements issus des dépôts radioactifs dans l'environnement ;
- par contamination, si des particules radioactives se déposent sur la peau ou si elles sont avalées ou respirées.

Deux centrales sont situées à moins de 100 km à vol d'oiseau de la commune de Thouars à savoir les centrales de Civaux (86) et de Chinon (37).

En cas d'accident nucléaire, un plan ORSEC de distribution de comprimés d'iode stable à la population est mis en place sur ordre du Préfet. Il permet à la population de venir récupérer des comprimés d'iode stable. Ces comprimés ont pour objectif de charger la thyroïde et empêcher qu'elle absorbe de l'iode radioactive.

Le traitement est limité à 1 prise unique et est distribué prioritairement à la population âgée de moins de 40 ans, aux femmes enceintes et allaitantes. En effet, au-delà de 40 ans et surtout au-delà de 60 ans, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) déconseille la prise d'iode en raison des risques d'hyperthyroïdie.

À THOUARS,

4 SITES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS

afin de permettre la distribution des comprimés d'iode

Pour les habitants de Thouars historique

Orangerie du Château

5 avenue des Martyrs de la Résistance, 79100 Thouars

Pour les habitants de la commune déléguée de Sainte-Radegonde

Salle socio-culturelle de Sainte-Radegonde

63 rue du Stade, Sainte-Radegonde, 79100 Thouars

Pour les habitants de la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais

Salle René Cassin

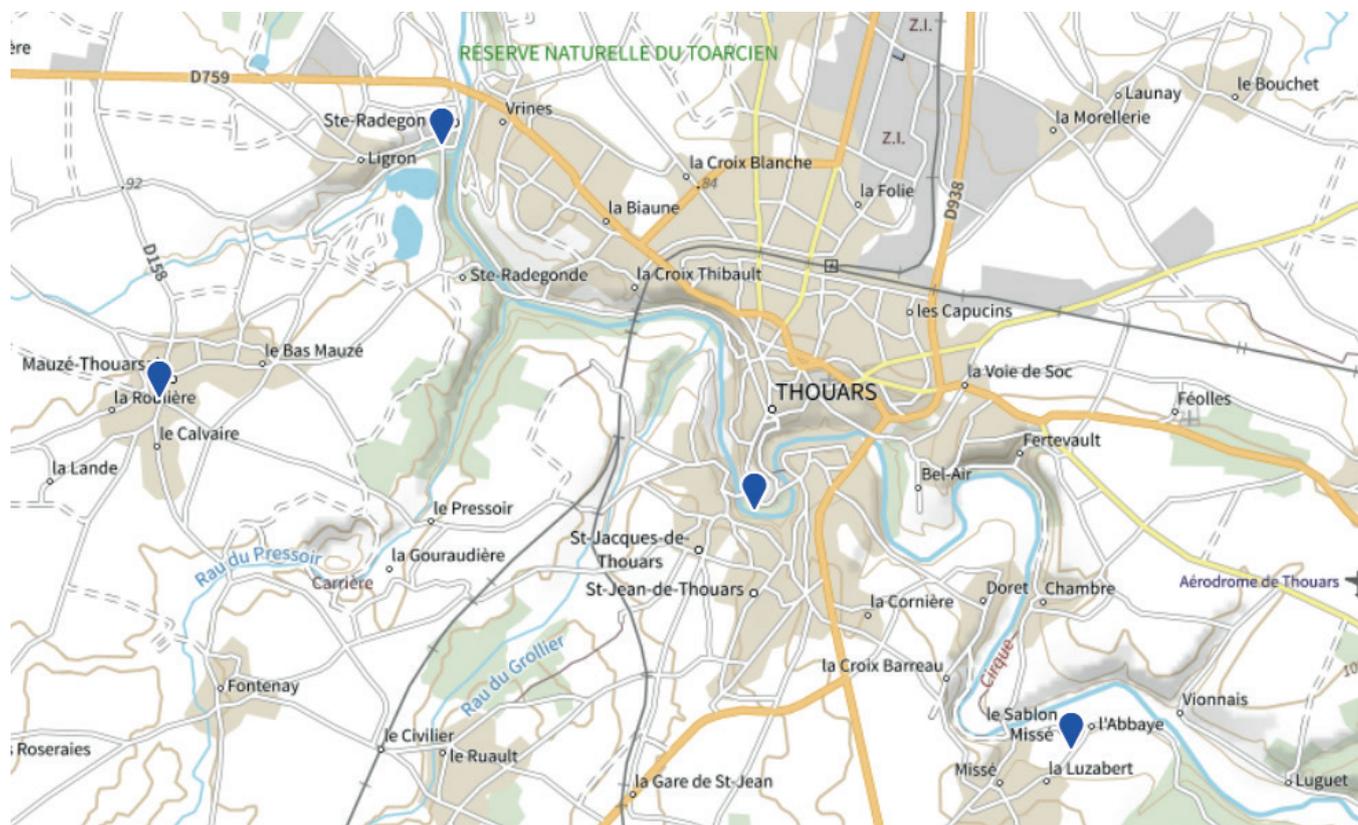
Place de la Mairie, Mauzé-Thouarsais, 79100 Thouars

Pour les habitants de la commune déléguée de Missé

Salle Polyvalente

16 rue de l'Abbaye, Missé, 79100 Thouars

Carte des lieux de distribution d'iode en cas d'accident nucléaire :





**BIEN RESPECTER LA POSOLOGIE ET À ATTENDRE
L'INSTRUCTION DU PRÉFET AVANT LA PRISE DE L'IODE
STABLE**

Age	Posologie
Plus de 12 ans	2 comprimés - 130 mg de KI
3 - 12 ans	1 comprimé - 65 mg de KI
1 mois à 3 ans	½ comprimé - 32 mg de KI
Nourrissons jusqu'à 1 mois	¼ comprimé - 16 mg de KI

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
- Fermez portes et fenêtres
- Coupez la ventilation
- Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- S'il pleut, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet
- Restez à l'écoute des consignes des autorités (sur la prise d'iode, notamment)
- Restez à l'abri, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- N'allez pas chercher vos enfants : Ils sont en sécurité
- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- Ne téléphonez pas afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

Mairie de Thouars

14 place Saint-Laon

79100 Thouars

05 49 68 11 11

www.thouars.fr

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h